

CHAPITRE XV.

ÉCONOMIE.

59. Mont-de-piété.

Les personnes qui se trouvent momentanément dans la gêne peuvent profiter des facilités temporaires qui leur sont accordées, pour se procurer des ressources, par l'institution appelée *Mont-de-piété*.

Cet établissement permet aux citoyens d'emprunter de l'argent moyennant le dépôt d'un gage consistant en effets d'habillement, meubles, bijoux, ustensiles de ménage, etc., pour lequel ils payent un intérêt de 5 ou 6 pour cent par an.

Les emprunteurs déposent leurs objets pour un temps plus ou moins long, mais qui ne peut excéder un an et six semaines. Passé ce délai, il est procédé à la vente publique des objets non réclamés.

Le Code pénal punit les personnes qui auront porté habituellement des effets au mont-de-piété pour autrui et moyennant rétribution, celles qui auront habituellement acheté des reconnaissances ou qui en auront cédé ou acheté constatant des prêts sur marchandises neuves ; il punit également les employés des monts-de-piété qui auront révélé, à d'autres qu'aux officiers de police et à l'autorité judiciaire, le nom des personnes qui ont déposé des objets à l'établissement.

Pour vous donner une idée de l'utilité de cette institution, je vous dirai qu'on y a fait en 1880, à Bruxelles, environ 300,000 engagements pour une valeur de près de 5 millions de francs.

Les bénéfices réalisés de ce chef par l'institution se sont élevés à près de 22,000 francs

On peut, il est vrai, être obligé, par suite de revers inattendus, d'avoir recours à ce moyen pour se procurer le nécessaire, mais il vaut infiniment mieux prendre ses précautions pour éviter le désagrément de devoir emprunter.

Certains gens sont tellement imprévoyants que la moindre interruption de travail les oblige à se diriger vers le mont-de-piété ; d'autres, plus blâmables encore, se dessaisissent de leurs vêtements ou de leurs outils pour s'a donner à la boisson. N'est-il pas triste de voir l'ouvrier, le lendemain du carnaval ou de la kermesse, aller demander les moyens de continuer à boire, à l'établissement destiné à secourir le malheur. Et le reste de la semaine, la famille doit vivre dans la misère ou acheter à crédit les choses indispensables au ménage. Celui qui réclame du crédit doit payer de gros intérêts pour les objets de consommation qu'il n'achète pas au comptant.

Il ne peut pas profiter de la concurrence pour se procurer le nécessaire au meilleur marché possible et le marchand qui lui fait un crédit, n'étant pas certain de rentrer dans ses fonds, vend ses marchandises à un prix assez élevé pour se dédommager amplement des risques de non-paiement.

L'ouvrier imprévoyant s'endette alors qu'il est en état de pourvoir honorablement à ses besoins. A la moindre interruption de travail, il se trouve dans la misère et forcé d'avoir recours à la charité publique.

60. Caisse de prévoyance.

Mes amis, ne vous conduisez jamais de la sorte. Suivez les conseils que vous donnent vos maîtres et les autorités

qui se préoccupent de vos intérêts et de votre bonheur. Apprenez à épargner dès votre jeune âge, profitez des facilités qui vous sont accordées à cet effet. Vous pouvez remettre à votre instituteur toute somme, quelque modique qu'elle soit, même un centime.

Il inscrit vos versements, par ordre de date sur un cahier spécial délivré gratuitement. Au moment où il vient d'inscrire votre versement, votre instituteur vous remet une feuille imprimée, en tout semblable à celle du cahier dont il reste dépositaire. Cette feuille permet à vos parents et à vous-mêmes de constater l'exactitude de votre compte.

Lorsque vos économies ont atteint le chiffre d'un franc, cette somme est déposée en votre nom à la caisse d'épargne, instituée sous la garantie de l'État.

Cette garantie est un point capital, elle vous offre une entière sécurité. En effet, si la caisse faisait des pertes, ce ne seraient pas les déposants qui les supporteraient, ce serait l'État, qui a voulu mettre le public à l'abri de toute perte, afin d'engager les classes laborieuses à placer leurs économies à la caisse d'épargne.

L'État, c'est la nation toute entière. C'est donc la nation qui supporterait les pertes, s'il y en avait. La nation vient en aide aux ouvriers, à condition qu'ils s'aident eux-mêmes.

Il dépend d'eux d'améliorer leur sort en économisant, et l'État leur garantit ces économies. L'État assure donc les ouvriers contre la misère, pourvu que, de leur côté, ils fassent un effort pour épargner. Ainsi est vrai le proverbe :
» Aide-toi, le ciel t'aidera. »

La caisse paie pour les sommes déposées un intérêt de trois pour cent par an. Cet intérêt est peu élevé, mais il faut remarquer que les déposants peuvent demander le remboursement quand ils le veulent. Puis la caisse d'épargne ne fait pas de spéculations. Elle ne peut donc

réaliser de grands bénéfices; par suite, elle ne peut pas payer de gros intérêts. Elle ne spécule point, parce que, si la spéculation peut produire de grands bénéfices, elle peut aussi amener de grandes pertes. Cela se voit tous les jours dans les sociétés industrielles. Or, la caisse d'épargne ne doit pas perdre, car ce serait l'État qui devrait supporter la perte, c'est-à-dire les citoyens qui payent l'impôt, ce qui ne serait pas juste.

Les fonds provenant des bénéfices qui dépassent trois pour cent, sont destinés d'abord à faire face aux pertes éventuelles de la caisse. Puis, tous les cinq ans, une partie du fond de réserve est répartie entre les déposants. Ceux qui ont un livret, depuis un an au moins, prennent part à cette répartition : elle se fait en proportion des intérêts que chaque déposant a touché pendant les cinq années.

Cela peut faire monter l'intérêt à 4 p. c., et un intérêt assuré de 4 p. c. est un très bon placement.

Les versements fait à la caisse d'épargne produisent intérêt à partir du 1^{er} ou du 15 du mois, qui suit immédiatement le dépôt, ainsi au plus tard dans la quinzaine. L'intérêt ne court pas immédiatement après le versement, parce qu'il faut plusieurs jours pour les écritures, et pour faire fructifier l'argent déposé. Or, pour pouvoir payer des intérêts, il faut que la caisse d'épargne emploie les sommes qui lui sont confiées.

61. Suite. — Sociétés de secours mutuels.

Les intérêts des sommes déposées à la caisse d'épargne, calculés après le 31 décembre de chaque année, sont ajoutés au capital, et produisent de nouveaux intérêts à partir du 1^{er} janvier suivant.

La capitalisation des intérêts est un immense avantage pour les déposants. En calculant l'intérêt à 3 pour cent, les sommes déposées à la caisse sont doublées après 25 ans, et à 4 pour cent elles sont doublées après 18 ans. En économisant 25 centimes par semaine, on aura au bout de sept ans un capital de près de 100 fr.

Régulièrement, l'inscription de la somme versée doit se faire au moment même du versement. Mais quand il y a beaucoup de déposants, comme il arrive pour les écoles, cela devient matériellement impossible. La caisse a le droit de retenir les livrets pendant plusieurs jours.

Les déposants ne doivent pas s'inquiéter de ces retards, car ils ne leur portent aucun préjudice. Les versements sont inscrits à la date du jour où une somme a été déposée. Si l'on retient les livrets pendant quelques jours, c'est uniquement à cause des écritures.

Celui qui perd son livret peut en obtenir un *duplicata*, c'est-à-dire un *double*, en le demandant par écrit au conseil d'administration.

Les déposants peuvent demander le remboursement total ou partiel des sommes qu'ils ont déposées à la caisse. Les travailleurs économisent afin d'avoir, comme ils disent, une pomme pour la soif. Il importe donc qu'ils puissent réclamer leurs économies en tout temps. Il y a des gens qui ne placent pas leur argent à la caisse d'épargne, parce qu'ils préfèrent l'avoir sous la main, en cas de besoin.

Ils ne réfléchissent pas que la caisse d'épargne leur offre la même commodité, et que de plus ils profitent de l'intérêt des sommes déposées, tandis que l'argent gardé chez eux ne produit rien.

N'agissez pas ainsi, mes amis, vous savez que la caisse d'épargne présente toutes les garanties désirables, et l'argent que vous lui confiez se trouve plus en sécurité qu'entre

vos mains, d'où les fripons ou des tentations peuvent le faire sortir à tout moment.

L'économie a fait des merveilles. Ils sont nombreux les hommes qui, grâce à leur économie persévérante, sont parvenus à se créer une belle position dans le commerce ou dans l'industrie. L'épargne vous procure des ressources pour vos vieux jours ou pour une adversité passagère. Elle vous garantit une position indépendante que vous vous serez procurée par votre travail.

Lorsque vous aurez quitté l'école, prenez vous même le chemin de la caisse d'épargne pour y déposer les sommes que quelques-uns de vos camarades dépensent inutilement, parfois même au détriment de leur santé.

Le capital que vous recueillerez ainsi, petit à petit, vous permettra, soit de vous établir, soit de faire l'acquisition d'une propriété et, en tout cas, de vous assurer un revenu pour les époques de gêne ou de malheur.

Les ouvriers prévoyants s'unissent aussi en société pour s'aider mutuellement au moyen d'une cotisation hebdomadaire ou mensuelle. Si une maladie vient les surprendre, ils reçoivent une somme à peu près équivalente à leur salaire.

Les travailleurs intelligents rédigent les statuts de leurs sociétés de manière qu'elles puissent être reconnues par le Gouvernement, qui leur accorde divers avantages, et parfois des subsides pour couvrir les frais de premier établissement.

Dans sa sollicitude pour les hommes d'ordre et de prévoyance, l'État institue des concours entre les sociétés de secours mutuels, et des sommes, relativement importantes, sont allouées à celles qui se distinguent par la sagesse de leur administration.

62. Le petit verre d'eau-de-vie.

Un jour que j'avais été appelé au dehors pour quelques travaux, je dus prendre pour revenir, une de ces charrettes de messagers, encore communes dans ce temps-là aux environs de Paris, et qui transportaient, pêle-mêle, marchandises et voyageurs. La cariole était attelée d'un seul cheval, qui allait au pas, la route cahoteuse, les bancs formés d'une simple planche mal rabotée, de sorte que je perdis patience ; à mi-chemin, je descendis près du conducteur, et me mis à suivre à pied comme lui.

Ce conducteur était un homme encore jeune, de belle apparence, et dont le visage annonçait cette santé robuste, qui est le salaire d'une bonne conscience. J'appris bientôt qu'il possédait quelques arpents de terre, qu'il cultivait entre ses voyages.

Il me racontait l'histoire de son domaine, comme il l'appelait en riant, quand nous fûmes croisés sur la route par un homme pauvrement vêtu, courbé, dont les cheveux grisonnants retombaient en désordre sur son visage bourgeonné. Au moment où il passait près de nous, je m'aperçus qu'il chancelait. Il salua le voiturier avec la chaleur bruyante de l'ivresse, et celui-ci répondit d'un ton de familiarité qui me surprit.

— C'est un de vos amis ? demandai-je, quand il fut éloigné.

« Cet homme-là, Monsieur, répondit-il, c'est mon bienfaiteur et mon maître. »

Je le regardai comme si je n'avais pu comprendre.

« Cela vous étonne, reprit le messager en riant ; c'est pourtant la vérité. Seulement le malheureux ne s'est jamais douté de la chose. Il faut vous dire d'abord que Jean Picou (c'est comme ça qu'on le nomme), Jean Picou

est un ancien camarade d'enfance. Nos parents demeuraient porte à porte, et nous avons fait notre première communion la même année. Seulement Picou était déjà, à cette époque, un peu folâtre ; en prenant de l'âge, il a eu bientôt adopté toutes les habitudes des bons vivants. Je ne l'avais pas beaucoup fréquenté d'abord, mais le hasard finit par nous mettre ouvriers chez le même bourgeois. Le premier jour, au moment de partir pour le travail, voilà que Picou et les autres s'arrêtent au cabaret pour boire le coup d'eau-de-vie du matin. Je restai à la porte sans trop savoir ce que je devais faire, mais ils m'appelèrent tous.

— N'a-t-il pas peur que ça le ruine, s'écria Picou, en se moquant ; deux sous d'économisés ! il croit peut-être que ça le rendra millionnaire.

« Les autres se mirent à rire, ce qui me fit honte, et j'entrai boire avec eux. Cependant, arrivé au champ, et tout en m'occupant du labour, je commençai à penser à ce que Picou avait dit.

» Le prix de ce petit verre du matin était, dans le fait, peu de chose ; mais répété chaque jour, il finissait par produire trente-six francs cinquante centimes par an ! Je me mis à calculer tout ce que l'on pouvait avoir avec cette somme.

» Trente-six francs cinquante centimes, dis-je en moi-même, c'est, quand on est en ménage, une chambre de plus au logement, c'est-à-dire de l'aisance pour la femme, de la santé pour les enfants, de la bonne humeur pour le mari. C'est le bois de l'hiver, et le moyen d'avoir du soleil à domicile quand il y a de la neige au dehors.

» C'est le prix d'une chèvre, dont le lait augmente le bien-être du ménage.

» C'est de quoi payer l'école où le garçon apprend à lire et à écrire.

» Puis, retournant mon esprit d'un autre côté, j'ajoutai :

» Trente-six francs cinquante centimes ! notre voisin Jérôme ne paye point davantage pour la location de l'arpent qu'il cultive et qui nourrit sa famille ! C'est juste l'intérêt de la somme que je devrais emprunter pour acheter au commissionnaire du bourg le cheval et la charrette qu'il veut vendre ! Avec cet argent dépensé chaque matin, au détriment de ma santé, je puis me faire un état, élever une famille, ramasser les épargnes nécessaires à mes vieux jours.

» Ces calculs et ces réflexions me décidèrent. Je laissai de côté la mauvaise honte qui m'avait fait céder une fois aux sollicitations de Picou, j'épargnai sur mes premiers gains ce qu'il m'aurait fait dépenser au cabaret, et bientôt je pus entrer en pourparlers avec le voiturier auquel j'ai succédé.

» Depuis j'ai toujours continué à calculer chaque dépense, et à ne négliger aucune économie, tandis que Picou persévérait, de son côté, dans ce qu'il appelait la vie de bons enfants. Vous voyez où cela nous a conduits tous les deux.

» Les haillons du pauvre homme, sa vieillesse avant l'âge, le mépris des honnêtes gens et mon aisance, ma santé, ma bonne réputation, tout vient d'une habitude prise. Sa misère, c'est le petit verre d'eau-de-vie qu'il boit en se levant, comme mes joies sont les deux sous épargnés chaque matin. »

ÉMILE SOUVESTRE.

63. Chômage du lundi.

Nous parlerons aujourd'hui d'une coutume dont le bon sens est loin d'avoir triomphé partout, le chômage du lundi.

Je n'ai pas à vous citer ici les menaces de la loi.

Perdez votre lundi, perdez votre mardi, perdez la

semaine entière, aucune peine ne vous atteindra, pourvu que vous ne commettiez pas de délit. Votre liberté individuelle est respectée, même quand vous en usez aussi mal.

C'est une raison de plus pour que j'essaye de vous détourner de cette funeste habitude en vous exposant quelques-uns des maux qu'elle entraîne à sa suite.

Il n'y a que six jours de travail par semaine. Celui qui perd le lundi sacrifie la sixième partie de son revenu, sans compter la grande dépense qu'il fait ce jour-là et la veille, car celui qui fête Saint-Lundi est toujours un client assidu des cabarets. Est-ce trop de compter encore chaque fois une journée de travail pour la boisson qu'il absorbe depuis le matin jusqu'au soir ?

Pendant qu'il dépense en orgies une notable partie de son gain de la semaine précédente, sa femme délaissée sent bien souvent les larmes lui monter aux yeux, elle fait des prodiges d'économie pour fournir aux besoins du ménage.

A la maison, on mange peu, trop peu. Les enfants doivent peut-être tendre la main à la charité ! Ah ! combien il est coupable celui qui, ne vivant que de son salaire, ne travaille pas toute la semaine !

Celui dont le travail est largement rétribué n'est pas plus excusable, car l'argent qu'il néglige de gagner et celui qu'il dépense, il pourrait l'économiser, le placer à la caisse d'épargne et s'assurer une ressource en cas de maladie et une honnête aisance pour l'avenir.

Calculons un peu, s'il vous plaît, car rien n'est précis et éloquent comme les chiffres. En admettant que le chômage s'arrête au lundi — ce qui n'est pas toujours le cas, — et que la semaine de travail commence le mardi, cela fait, bon an, mal an, cinquante-deux journées de travail perdues ; en estiment chaque journée de travail seulement

